

Conditions particulières

Organisateur: INADI SA

Nom de l'action : 7 à vous sur Bel RTL – Christian De Paepe

Durée de l'action : Du lundi au vendredi de 12h30 à 14h00

Mécanisme du jeu / Détermination du vainqueur :

- **Sélection des candidats :**

- 1. Les personnes qui souhaitent participer au jeu de « 7 à vous sur Bel RTL » doivent envoyer « Sept » ou « 7 » par SMS au n° 6679 (55 centimes d'euro par sms envoyé ou reçu).
- 2. Un tirage au sort sera effectué parmi les SMS envoyés au 6679.
- 3. L'équipe de production de l'émission appellera les personnes dont le SMS a été tiré au sort.
- 4. Ces personnes seront invitées à donner leurs coordonnées de contact et à répondre à une question subsidiaire chiffrée permettant de les départager.
- 5. Un rendez-vous antenne sera fixé aux candidats dont la réponse à la question subsidiaire se rapproche le plus de la réponse correcte. Seuls les candidats sélectionnés seront avertis.

- **Règles du jeu :**

- Chaque jour de la semaine, les candidats sélectionnés selon la procédure décrite au point précédent, participeront en direct sur antenne au jeu dont la mécanique est précisée ci-après.
- Lors de chaque émission, un maximum de quatre candidats seront invités à participer au jeu en direct.
- Les candidats seront invités à parier sur le nombre de bonnes réponses qu'ils donneront aux 7 questions qui leur seront posées.
- L'animateur pose 7 questions à chaque candidat qui doit répondre par « plus » ou « moins ». Le candidat a 10 secondes pour répondre à la question.
- Après avoir posé les 7 questions à l'antenne, l'animateur de l'émission totalisera le nombre de points engrangés par chaque candidat.
- Chaque bonne réponse vaut un point. Le total des bonnes réponses est effectué par l'animateur. Si le candidat a parié sur le bon nombre de bonnes réponses, ses points sont multipliés par deux. Si son pari est incorrect, son score reste inchangé. Le score du candidat ne pourra être doublé que si celui-ci a effectivement répondu aux sept questions par « plus » ou par « moins ». En d'autres termes, si le candidat s'est abstenu de répondre ou n'a pas répondu à une ou plusieurs des questions dans le délai imparti, la règle du doublement des points ne sera pas d'application.

- **Le gagnant du jeu :**

- Le gagnant est le candidat du jour qui a remporté le plus de points.
- En cas d'égalité, une question subsidiaire chiffrée est posée aux différents candidats qui totalisent un nombre de points identique.
- Le candidat le plus proche de la bonne réponse chiffrée remporte le jeu.

- En cas d'égalité à cette question subsidiaire, une deuxième question subsidiaire chiffrée est posée aux candidats qui totalisent un nombre de points identique. Et ainsi de suite jusqu'à les départager.
- Le gagnant remporte la cagnotte du jour qui s'élève à 250€.
- Le gagnant du jour a le droit de partir avec ses gains ou de revenir dans l'émission suivante pour tenter de remporter 250 € en plus que la cagnotte totale déjà remportée.
- Si le gagnant décide de revenir pour l'émission suivante, il doit être disponible à l'horaire fixé par l'équipe de Bel RTL. Il sera le dernier candidat à passer sur antenne dans l'émission suivante.
- S'il n'est pas disponible ou joignable au moment de passer sur antenne et de jouer, il est considéré comme ayant choisi de ne pas revenir et donc de repartir avec la cagnotte totale remportée lors de sa ou de ses participations précédentes.
- S'il gagne l'émission, il remporte 250 € en plus de la cagnotte déjà remportée lors de sa ou de ses précédentes participations. Il pourra dès lors décider de participer à nouveau à l'émission suivante.
- S'il perd, il repart avec la cagnotte remportée lors de la ou des émissions précédentes et ne pourra plus participer aux émissions suivantes.
- Tout candidat gagnant devra attendre 2 mois avant de pouvoir à nouveau participer à un jeu ou concours organisé par Bel RTL.

Le jeu « 7 à vous » est organisé par Bel RTL pendant la saison radiophonique 2020-2021. Le jour de la dernière émission de la saison (probablement en juin 2021) le dernier gagnant repartira avec sa cagnotte. Si le jeu devait redémarrer la saison suivante, un nouvel appel à candidatures sera effectué. Bel RTL se réserve le droit de supprimer le jeu « 7 à vous » à tout moment lors de la saison radiophonique en cours.

Spécificités éventuelles quant au présent concours :

- Tous les participants doivent être majeurs et domiciliés en Belgique.
- Le gagnant devra remplir une fiche avec ses coordonnées. La dotation sera versée sur le compte en banque du gagnant. Les versements se font 2 fois par mois : le 1^{er} et le 15 du mois / hors jour férié.

Prix et validité du prix :

Dotation quotidienne/prix : 250 € cash/jour (en fonction du règlement du jeu ci-dessus).
Il n'y a pas de limite maximale de gain.

Disponibilité du règlement : www.belrtl.be